

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 03618

Numéro SIREN : 817 487 077

Nom ou dénomination : AGLM IMMO

Ce dépôt a été enregistré le 06/07/2023 sous le numéro de dépôt 15518

AGLM IMMO
SAS au capital de 2 255 827 800 €
Siège social : 32 avenue Emile Zola - 59370 Mons-en-Barœul
817 487 077 RCS Lille Métropole
.....

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT EN DATE DU 8 JUIN 2023

se tenant à 9 heures
au siège social d'AG2R LA MONDIALE, 14-16 boulevard Malesherbes – 75008 Paris

Sont présents :

La Mondiale,
Société d'Assurance Mutuelle sur la Vie et de Capitalisation,
ayant son siège social : 32, avenue Emile Zola - 59370 Mons-en-Barœul,
immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lille Métropole,
sous le numéro 775 625 635,

Président d'AGLM IMMO,

représentée par Monsieur David Simon, Directeur général délégué,

et

Monsieur Bruno Jacquemier, de la Direction des ressources humaines d'AG2R LA MONDIALE,

Est également présent Monsieur Jean Heitzmann, chargé d'assurer le secrétariat de la présente réunion lors de laquelle le Président a prévu de prendre les décisions sur les points suivants :

- Examen de la situation du Directeur général et éventuelle prise de décision à cet effet ;
- Nomination d'un nouveau Directeur général ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président rappelle que Madame Isabelle Clerc, Directeur général de la Société, a été averti de la tenue de la présente réunion et de son objet par courrier envoyé en recommandé avec accusé de réception en date du 25 mai 2023.

Après avoir attendu sa venue et après avoir constaté l'absence de Mme Clerc, le Président a arrêté les décisions qui suivent.

PREMIÈRE DÉCISION

Le Président décide, après avoir examiné la situation, conformément à l'article 13 des statuts de la Société, de révoquer Madame Isabelle Clerc de son mandat de Directeur général, et ce à effet de ce jour.

DEUXIÈME DÉCISION

Le Président décide de nommer, conformément à l'article 13 des statuts de la Société, en succession de Madame Isabelle Clerc, Monsieur Xavier Pelton aux fonctions de Directeur général d'AGLM IMMO et ce à effet de ce jour et pour une durée indéterminée.

Monsieur Xavier Pelton a, préalablement aux présentes décisions, fait savoir qu'il satisfaisait aux conditions requises pour exercer ce mandat et qu'il acceptait cette nomination.



TROISIÈME RÉOLUTION

Le Président décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, dépôt et autres qu'il y aura lieu.

La séance est levée à 9 heures 45.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président.

Le Président

La Mondiale

Représentée par son Directeur général délégué

M. David Simon

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'DS' with a long horizontal stroke extending to the right.